



etrechyensembleetsolidaires@gmail.com

<http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/> .

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy le 03/03/2024.

Questions pour le Conseil communautaire du 06/03/2024

1. Les astreintes de la Police municipale intercommunale.

La délibération n° 015/2022 du Conseil communautaire du 26/01/2022 statue sur le sujet. Comment joindre, en cas de besoin, la police intercommunale en dehors des heures d'ouverture ?

2. Visites de nos stations de traitement des eaux usées (steu).

En mai 2023, je vous interrogeais sur la possibilité donnée aux citoyens de notre Communauté de visiter les stations du territoire. Cette question était consécutive à la visite que j'avais pu faire en tant qu'élue et que je trouvais très instructive. A l'époque, votre réponse avait été : « Nous prenons en compte votre remarque et nous verrons dans quelle mesure le délégataire serait en mesure d'assurer des visites à la population ». Quelle réponse pouvez-vous me faire aujourd'hui ?

3. Me référant à votre réponse lors du Conseil du 31 janvier qui rappelle les différents articles du code, je me permets de reformuler ma question.

Les articles 21 et 22 du règlement intérieur de la Communauté de Communes évoquent les questions des Conseillers. Or les administrés sont enclins à poser **par écrit** des questions et ne le peuvent pas, sauf au travers de leurs représentants communaux. Est-il envisageable de permettre à tout citoyen de voir sa question **par écrit** posée en Conseil communautaire de manière à permettre une plus grande proximité de notre intercommunalité vis-à-vis des citoyens ?